

Formations au compostage

**LIVRET PRÉSENTANT LES FORMATIONS DISPENSÉES
PAR LE COLLECTIF PÉTALE 07
ET LA PGPROX**

Missions et rôles du Référent de Site (RS), du Guide Composteur (GC),
du Maître composteur (MC) et du Chargé de Mission Déchets (CMD)



Réseau
Compost
Citoyen



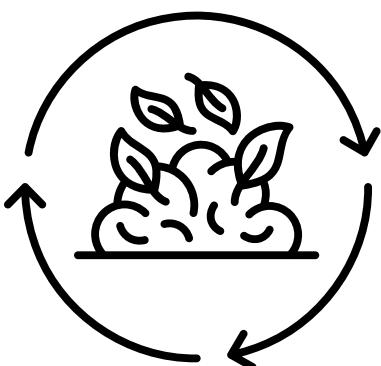
DEVENEZ RÉFÉRENT DE SITE DE COMPOSTAGE



Un référent de site est une personne ressource sur son site de compostage. Il est impliqué dans l'information des usagers et la conduite globale du dispositif de compostage partagé ou autonome en établissement.



Les établissements concernés sont très variés : Établissements scolaires (primaires, collèges, lycées, universités) crèches, maisons de retraite, centres hospitaliers, cantines d'entreprises, campings, hôtels et restaurants...



Qui peut devenir référent de site ?

- Toute personne n'ayant pas de jardin mais très motivée par le compostage et intéressée pour créer et animer un groupe de compostage partagé au pied de son immeuble ou au sein de son quartier.
- Si vous êtes ouvert, diplomate, bricoleur, curieux de nature et optimiste, cette mission est faite pour vous !

Quels rôles jouent les référents de site ?

- Ils sont des acteurs et des ambassadeurs du compostage citoyen.
- Ils apprennent les secrets d'un compostage réussi.
- Ils animent leur groupe de compostage et organisent des moments conviviaux avec les membres du groupe, accueillent et forment les nouveaux participants.

Quel intérêt ?

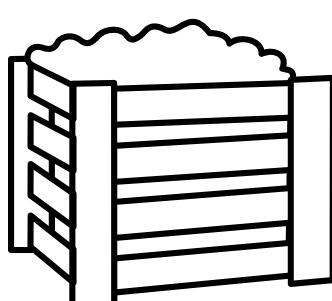
- Participer à une action d'intérêt collectif : contribuer au développement du compostage citoyen, rencontrer et rassembler ses voisins, réinvestir les espaces communs, agir pour l'environnement et la réduction des déchets, donner l'exemple aux plus jeunes.
- Rencontrer plein de gens motivés car les référents formés se rassemblent au sein d'un réseau des référents. Ces volontaires bénéficient d'informations locales et d'activités réservées (rencontres avec des experts, visites de sites).

COMMENT DEVENIR RÉFÉRENT DE SITE ?



Il suffit de faire les deux demi journées de formation : la formation générale en premier puis un module spécifique. Si vous le souhaitez, vous pouvez enchaîner plusieurs modules spécifiques (GC).

Le centre de formation du Collectif Pétale 07 vous propose le module général (RS11) et 3 spécificités au choix (GC).



et/
ou

et/
ou

Formation générale RS11

(3h30)

S'initier à la gestion domestique des déchets de jardin et de cuisine

- Tour d'horizon de la gestion des biodéchets : contexte, enjeux et réglementation
- Gestion globale de la matière organique & stratégies de valorisation
- Compostage : principes, techniques et utilisations
- Cas pratique : analyse d'un site, transfert de bac



GC21 - Gestion intégrée des déchets verts

(2 x 3h30)

- Présentation des matières compostables et la méthode
- Utilisation des matériaux pour faire une lasagne
- Gestion pour moins d'intrants polluant
- Réglementation
- Comment se procurer la matière

GC22 - Prévention-gestion partagée des biodéchets de proximité

(3h30 pour pied d'immeuble, quartier...)

- État des lieux, du process et de la problématique rencontrée
- Réglementation
- Fonctions et liens avec les parties prenantes du référent
- Décortication et remise en place d'un compost

GC23 - Prévention-gestion autonome des biodéchets en établissement

(3h30 pour cantines scolaires, entreprises, campings ...)

- État des lieux, du process et de la problématique rencontrée
- Réglementation
- Mise en place de la ligne de conduite

Pour connaître les prochaines sessions de formation :
Rendez-vous sur le site du Collectif Pétale 07



POUR ALLER + LOIN

GUIDE COMPOSTEUR



GUIDE COMPOSTEUR

**Agent / salarié d'une collectivité
Habitant bénévole
Membre d'une structure relais**

**Durée :
2,5 à 6 jours selon spécialisation choisie**

Le la Guide Composteur·e (GC) est un·e « ambassadeur·rice » à l'échelle d'un quartier ou de son voisinage.

Salarié·e d'une collectivité, d'une association, ou habitant·e bénévole, il·elle joue un rôle d'information et d'accompagnement des ménages.

La formation Guide Composteur·e (GC) se répartit en **9 modules étalés sur 2,5 à 6 jours**, souvent en 2 phases. Les modules de l'unité **GC1 sont les modules fondamentaux**, donc obligatoires ; **les modules de l'unité GC2 sont des modules de spécialisation**, optionnels, sauf si le stagiaire souhaite suivre la formation complète certifiante. Les modules de spécialisation sont communs avec le parcours Référent de Site.

Pour être reconnu·e “Guide Composteur·e” selon le référentiel de formation PGprox, **il est nécessaire de suivre l'intégralité des modules fondamentaux**, et au minimum **un module de spécialisation**. Ce parcours partiel n'est cependant ni diplômant ni certifiant.

Seul le parcours complet ouvre droit à la certification “Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire” enregistrée au Répertoire Spécifique des habilitations et certifications auprès de France Compétences sous le numéro RS6396.



UNITÉ DE FORMATION GC1 :

EXERCER LA FONCTION DE GUIDE-COMPOSTEUR : LES FONDAMENTAUX (2 jours)

Module GC11 : Maîtriser les principes techniques et pratiques de la gestion domestique des déchets de jardin et des déchets de cuisine (1 jour)

Module GC12 : Informer les différents publics (0,5 jour)

Module GC13* : Définir le rôle et les missions du guide-composteur (0,5 jour)

UNITÉ DE FORMATION GC2 :

EXERCER LA FONCTION DE GUIDE-COMPOSTEUR : LES SPÉCIALISATIONS (0,5 À 1 JOUR MODULE)

Module GC21 : Mettre en œuvre une opération de gestion intégrée des déchets verts (1 jour)

Module GC22 : Mettre en œuvre une opération de compostage partagé (pied d'immeuble, quartier...) (0,5 jour)

Module GC23 : Mettre en œuvre une opération de compostage autonome en établissement (cantine scolaire, entreprise...) (0,5 jour)

Module GC24 : Mettre en œuvre une opération de lombricompostage (ou vermicompostage) (0,5 jour)

Module GC25 : Mettre en œuvre une opération de compostage des toilettes sèches (0,5 jour)

Module GC26 : Mettre en œuvre une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire

**Pour aller + loin et connaître les détails de cette formation :
Fiche ADEME «Guide Composteur»**



POUR ALLER + LOIN

MAITRE COMPOSTEUR



MAÎTRE-COMPOSTEUR

**Agent / salarié d'une collectivité
Membre d'une structure relais**

Durée : 7 jours + mise en pratique sur le terrain + soutenance orale

Le la Maître Composteur·e est le la professionnel·le qui organise et déploie des opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire. Il·elle est à la fois le la **référent·e technique sur l'ensemble des opérations**, et **l'animateur·rice des relais de terrain** (Guides Composteur·e·s et Référent·e·s de site) qu'il·elle mobilise pour mener à bien ces opérations

Il·elle doit être **solidement formé·e** puisque sa fonction l'amène à mettre en œuvre **une palette large de compétences à la fois techniques, stratégiques, et relationnelles.**



Pré-requis pour entrer en parcours Maître Composteur·e

- Parcours Guide Composteur·e complet (tous les modules GC1 et GC2),**
- Césure de 3 mois entre la fin de la formation GC et le début de la formation MC**
- Prouver sa maîtrise des compétences associées à la certification RS6396**

La formation Maître Composteur·e est une formation de **7 jours**, qui porte sur l'organisation et le déploiement d'opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur un territoire.



Elle est suivie **d'un accompagnement du stagiaire au montage d'un projet concret sur le terrain**, retranscrit dans un "Mémoire", qui est présenté lors **d'une soutenance** en fin de parcours, devant un jury de certification.

La formation est divisée en **5 unités de 2 à 3 modules** et entre pleinement dans le référentiel "**acteurs-formations gestion de proximité des biodéchets**" de l'ADEME.

Pour aller + loin et connaître les détails de cette formation :
Fiche ADEME «Maître-composteur»



CHARGÉ DE MISSION DÉCHETS

Salarié / agent de collectivité
Durée : 2 jours

Le chargé·e de mission « déchets » (CMD) pilote sur un territoire le plan ou programme de prévention/gestion des déchets, intégrant un axe sur la prévention des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, prévention des déchets verts) et sur leur gestion de proximité. À ce titre, il·elle doit être capable de coordonner, valoriser et rendre compte des résultats des projets et opérations menés sur son territoire en matière de biodéchets.

Le plus fréquemment, il est salarié d'une collectivité compétente en matière de collecte et/ou de traitement de déchets où le périmètre de ses fonctions dépend de la taille et de l'organisation de la structure (syndicats de collecte et/ou de traitement, communautés d'agglomération, communautés de communes, communautés urbaines, Conseils généraux...).

Le chargé de mission déchets (CMD) peut avoir des Maîtres-Composteurs et des Guides-Composteurs sous son autorité directe.

Il travaille en collaboration avec d'autres services de la collectivité ou des communes adhérentes (*traitement des déchets espaces verts, politique de la ville, urbanisme, communication, affaires scolaires...*) ou avec d'autres structures locales et départementales (*associations de jardiniers, d'éducation à l'environnement, du secteur social, bailleur social, syndics de copropriété, chambres consulaires, organisations professionnelles...*).



Pour trouver des formations en AURA :
RDV sur le site du Réseau compost citoyen AURA
RCC



Collectif Pétale 07

882 chemin de Chaussy 07120 Balazuc
formation@petale07.org - www.petale07.org - 04 75 38 92 51

